



Rachat de prêt immobilier

Par **nathalie LE**, le **21/01/2017** à **12:26**

Bonjour,

Le crédit Lyonnais rachète mon prêt immobilier auprès du crédit immobilier de France au 5 janvier 2017. Le CIDF n'a pas reçu le chèque de remboursement et le CL m'a débit sur mon compte de 1 991,00€ de frais de caution et de dossier. Ce n'est pas ce qui était convenu dans l'offre de prêt que j'ai signée, je devais avoir premier prélèvement de 808€, et non 1 991€.

Quel sont mes droits ?

Au vu du chèque non reçu pour le remboursement du prêt CIDF, je leur ai demandé de faire une opposition sur le chèque et de leur faire un virement, mais la conseillère n'a toujours rien fait.

Que puis-je faire pour que cette situation bouge, car si le remboursement ne se fait pas je vais aussi avoir des pénalités au CIDF.

Nous sommes le 21 janvier et aujourd'hui je suis à découvert de 1000€, ma carte bancaire est bloquée. Je ne peux pas faire de course, ni mettre de l'essence dans ma voiture.

Merci pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **21/01/2017** à **20:01**

Bsr,

Quand l'offre a-t-elle été signée ?

Quelle date de déblocage prévue ?

Pour les frais de dossier et la garantie (caution mutuelle???), ce débit me paraît logique car ils ne sont pas inclus dans le montant du crédit.

Par **nathalie LE**, le **22/01/2017** à **12:09**

Bonjour,

Merci pour votre retour de réponse.

L'offre à été signée le 15/10/2016.

je n'ai pas de date de déblocage mais une date théorique de départ du prêt au 10/12/2016.

Les frais de garantie est un acte sous seing privé.

Pourtant les garanties et frais ont bien été englobé dans le prêt, c'est ce qui était convenu.

Merci bien à vous